

Aide relative à l'acquisition de gobelets réutilisables

Dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de prévention des déchets, ValEco souhaite encourager le développement d'évènements éco-responsables sur le territoire. La Charte manifestation éco-responsable et la promotion du gobelet réutilisable s'inscrivent dans cette perspective.

1- Modalités de la subvention

Une aide financière pour l'achat de gobelets réutilisables est proposée aux organisateur·ices d'évènements, à savoir les associations, clubs sportifs et collectivités présentes sur les 10 communes de collecte ValEco. L'aide à l'achat de gobelets s'élève à 50% du montant TTC figurant sur la facture. Cette subvention ne pourra excéder 500 euros quel que soit le montant de la facture.

2 - Conditions et versement de la subvention

En contrepartie de l'aide accordée et pour le suivi de l'opération, l'organisateur·ice devra :

- Appeler ValEco au préalable pour toute demande de gobelets au 02.54.74.62.53 ou 06.17.21.99.43
- Apposer obligatoirement sur les gobelets le logo ValEco

Le visuel est à demander à ValEco.

L'organisateur·ice sera libre ensuite de personnaliser ses gobelets (exemple : apposer son propre logo en noir ou en couleur).

- Faire valider le Bon à tirer par ValEco (l'envoyer par mail à : morgane.damiens@valeco41.fr)
- Bannir l'usage de gobelets jetables.
- Instaurer un système de consignes pour récupérer les gobelets et reconstituer les stocks.
- Organiser le nettoyage des gobelets réutilisables par ses propres moyens.
- Réutiliser les gobelets lors de manifestations ultérieures (ne pas les revendre).
- Répondre aux questionnaires de suivis de ValEco envoyés par mail (obligatoire).

Cette aide se présente sous la forme d'un remboursement, sous réserve du respect des conditions présentes dans ce document. Pour en bénéficier, l'organisateur·ice devra constituer un dossier et joindre dans son enveloppe, après acquisition des gobelets :

- Copie de la facture d'achat acquittée à son nom (nom de l'association /collectivité) – facture postérieure au 01 janvier 2021
- RIB (paiement par mandat administratif sous 30 jours après réception de la facture à ValEco)
- Coordonnées (nom, prénom, téléphone et mail de l'organisateur·ice sur papier libre)
- N° de SIRET
- La présente demande complétée et signée.

Le dossier complet est à adresser à ValEco – 5 rue de la Vallée Maillard – 41000 Blois.

Bon pour accord le :

Nom, prénom :

Représentant de l'entité :

Adresse -téléphone :

Signature